



EHPAD FELIX PEY

E.H.P.A.D. FELIX PEY



INTERVENTION DE BENEVOLES

Rue Félix Pey – 83210 SOLLIES-PONT

☎ 04 94 28 93 37 - 📠 04 94 28 87 26

💻 ehpad.felixpey@gmail.com

www.felixpey.fr



1. CONVENTIONS DE BENEVOLAT SIGNEES PAR LA DIRECTION DE L'EHPAD FELIX PEY

En vue d'apporter une aide morale aux résidents ainsi qu'à leur famille, la Direction de l'EHPAD FELIX PEY a souhaité mettre en place une Convention de Bénévolat avec deux associations :

- **Le SECOURS CATHOLIQUE**
Présidente : Madame Claude LAMBERT
Siège Social : 18, rue des Aiguiers – 83210 SOLLIES-PONT
Convention signée le 9 février 2016
Intervention des bénévoles chaque mardi après-midi.
- **Le CLUB 210**
Président : Monsieur Jean-Pierre LUQUAND
Siège Social : 11, rue Georges Cisson – 83210 SOLLIES-PONT
Convention signée le 14 janvier 2016

Comme il est stipulé dans les conventions signées :

Sous le vocable de «bénévole », il faut entendre toute personne désireuse de fournir à titre gratuit une prestation au profit direct des résidents sans pouvoir supplanter un professionnel, ce qui écarte toute activité technique.

2. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION DE L'EHPAD FELIX PEY

- *En vue d'assurer une information des résidents et de leurs familles, concernant l'intervention de bénévoles (principes, modalités, etc...), l'EHPAD FELIX PEY (en accord avec les deux associations signataires) a réalisé cette plaquette d'information et signale la présence des associations et de leurs activités au moyen d'affiches.*
- *Par ailleurs, par des actions de sensibilisation, l'EHPAD FELIX PEY s'engage à préparer son personnel ainsi que les intervenant exerçant à titre libéral à la présence des bénévoles de chaque association. L'EHPAD FELIX PEY s'engage à prendre les dispositions matérielles à l'intervention des bénévoles des associations oeuvrant en son sein.*
- *Toute personne intervenant en tant que bénévole accepte d'exercer son activité sous l'autorité du Directeur de l'EHPAD ou d'un de ses représentants désignés.*

EHPAD FELIX PEY

Rue Félix Pey – 83210 SOLLIES-PONT
Tél. 04 94 28 93 37 - Fax. 04 94 28 87 26
Mail : ehpad.felixpey@gmail.com Site internet : www.felixpey.fr



- *Le bénévole exerce sans contrainte de temps de présence ni d'horaires fixés par l'EHPAD FELIX PEY. Il détermine librement avec le Directeur les modalités selon lesquelles il souhaite exercer son activité. Il n'est astreint à aucun service particulier (astreinte, garde) pour le compte de l'EHPAD FELIX PEY.*
- *Le bénévole ne perçoit aucune rémunération, ni honoraires ou indemnités de quelque nature que ce soit.*

3. **OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES**

Les associations signataires des conventions s'engagent :

- *A transmettre à l'EHPAD FELIX PEY la liste nominative des membres de l'équipe de bénévoles appelés à intervenir (à laquelle sera jointe une pièce d'identité ainsi qu'un extrait de casier judiciaire).*
- *A assurer la sélection des bénévoles, procéder à leur formation à l'accompagnement ainsi qu'à un soutien de ces derniers, en leur proposant, si possible des groupes de paroles et des formations continues.*
- *A attribuer un badge nominatif à chaque bénévole, afin de permettre aux résidents, familles et visiteurs de les identifier facilement dans leurs fonctions et leur appartenance à l'association dont ils dépendent.*
- *Les deux associations veillent à ce que les bénévoles respectent la charte de l'Association. Ils respectent la convention signée avec l'EHPAD FELIX PEY ainsi que le Règlement Intérieur de l'établissement. Les bénévoles s'engagent également à participer aux rencontres organisées pour le soutien continu de leur action au sein de l'EHPAD FELIX PEY.*
- *Les deux associations doivent porter à la connaissance de l'EHPAD FELIX PEY le nom du coordinateur des bénévoles qu'elles auront désignées. Le rôle de ce coordinateur est d'organiser l'action des bénévoles auprès des résidents et, le cas échéant, de leur entourage, d'assurer la liaison avec l'équipe soignante et d'aplanir les difficultés éventuelles survenues lors de l'intervention d'un bénévole.*
- *Les deux associations déclarent être couvertes par une assurance en Responsabilité Civile pour les dommages susceptibles d'être causés par ses membres à l'occasion de leurs interventions au sein de l'EHPAD FELIX PEY.*

EHPAD FELIX PEY

Rue Félix Pey – 83210 SOLLIES-PONT
Tél. 04 94 28 93 37 - Fax. 04 94 28 87 26

Mail : ehpad.felixpey@gmail.com Site internet : www.felixpey.fr



4. OBLIGATIONS DES BENEVOLES

Dans le cadre des conventions signées, les parties s'engagent à une obligation d'information réciproque sur la personne suivie par l'équipe de bénévoles, selon les modalités ci-dessous qu'ils s'engagent expressément à respecter:

- *Les bénévoles s'engagent à informer le Directeur de l'EHPAD FELIX PEY et les soignants en utilisant les moyens mis à leur disposition :*
 - *Tracer leurs diverses interventions en remplissant le cahier déposé à cet effet au Bureau Médical (les informations laissées respecteront les règles de confidentialité et feront apparaître l'identité du bénévole, le nom de son association, le jour et l'heure d'arrivée, le nom du/des résident(s) visité(s), l'heure de fin de la visite, ainsi que la signature du bénévole).*
 - *Assister aux réunions informelles en cours d'accompagnement.*
 - *Assister à la réunion de synthèse de fin de parcours.*

- *Les bénévoles n'ont pas accès au dossier médical. Néanmoins, les informations permettant l'évaluation de la situation sont communiquées aux bénévoles par l'intermédiaire du référent de l'EHPAD FELIX PEY. **Ceux-ci s'engagent, sous peine d'exclusion, au respect de la confidentialité indispensable à ce type d'information (notion de secret médical partagé).***

- *Les bénévoles agissent dans le respect des droits du résident et des activités du personnel. **En particulier, ils sont tenus d'observer une discrétion absolue pour tous les faits ou informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur mission. Ils ne prennent pas d'initiative du domaine du soin et informent le personnel soignant des besoins que le résident pourrait exprimer. En cas d'inobservance de ces règles, le service pourra demander que cesse l'activité du bénévole et en informer l'association dont il dépend.***

- *Le bénévole informe, en temps utile, le Directeur de l'EHPAD FELIX PEY de son indisponibilité éventuelle, en raison, notamment des conséquences qu'elle pourrait avoir sur le bon déroulement des activités de l'établissement.*

EHPAD FELIX PEY

Rue Félix Pey – 83210 SOLLIES-PONT

Tél. 04 94 28 93 37 - Fax. 04 94 28 87 26

Mail : ehpad.felixpey@gmail.com Site internet : www.felixpey.fr